

# Ours des Pyrénées

Rapport établi par Jean-Jacques CAMARA en fin 2006 publié sur le site IFEN  
(Institut Français de l'environnement)

-

## Activité

L'Ours brun est une espèce sédentaire, à large domaine vital : il exploite une superficie comprise selon les individus entre 10 000 et 100 000 ha, incluant la zone qui l'a vu naître, surtout chez les jeunes femelles.

-

## Régime alimentaire

L'Ours brun est un omnivore opportuniste à nette dominante végétivore.

**Il a rarement l'occasion de consommer des protéines d'origine animale que lui procurent les carcasses d'ongulés domestiques (ovins, caprins) ou sauvages (Sanglier, Chevreuil, *Capreolus capreolus*, Cerf élaphe, *Cervus elaphus*...). En pratique, il satisfait sa ration protéique printanière par la consommation de végétaux herbacés ; les racines lui procurent les nécessaires oligo-éléments. Dès le début de l'été il s'intéresse aux fruits charnus (myrtilles, bourdaines, framboises, etc.), pour ensuite **se reporter sur les fruits secs (glands, faines, châtaignes, etc.), en début d'automne dès leur apparition.****

La prédation n'est pas un recours systématique, elle se manifeste à l'occasion de la présence des troupeaux d'ovins et caprins domestiques sur les estives. Entre 1968 et 1991, le nombre annuel moyen d'ovins tués par ours est estimé entre 3,4 et 5,1 (fiabes et douteux). Dans le cas de conditions particulières (ovins non gardés par exemple, « ours à problèmes »), ce nombre peut s'accroître considérablement, comme dans les Pyrénées centrales. **Parfois certains sujets, immatures surtout, peuvent développer un comportement excessivement prédateur, voire perdre toute peur de l'homme (1969, 1991-1992 et 1998-1999), on les qualifie d'« ours à problèmes ».**

Sa légendaire gourmandise pour le miel, ou plutôt le couvain, se vérifie quelque peu chez les ours réintroduits dans les Pyrénées centrales.

L'Ours brun est présent sur de vastes régions situées entre 30 et 70° de latitude Nord, en Asie, Europe et Amérique du Nord.

**Dans les Pyrénées, on trouve deux populations sans contact entre elles :**

- la première, constituée d'ours bruns autochtones, subsiste dans les Pyrénées occidentales, en France dans le Haut-Béarn et dans une moindre mesure sur les vallées aragonaises de Sallent de Gallego, Aragues, Hecho, Anso et navarraise de Roncal. On note des incursions sporadiques dans la vallée de Cauterets en Hautes-Pyrénées ;
- la seconde, expérimentale et constituée de six individus, est issue de trois spécimens slovènes adultes réintroduits en 1996 et 1997. En France, elle fréquente les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales ; en Espagne, la Catalogne et l'Aragon.

## Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Dans les Pyrénées occidentales, les ours bénéficient peu de la protection du parc national des Pyrénées qui inclut moins de 5% de l'aire de répartition.

## Menaces potentielles

### • Menaces pesant sur la population

La faible taille des effectifs constitue la menace la plus objective puisqu'elle ne permet pas à la population de se maintenir de façon spontanée. La présence d'une femelle unique rend les causes de mortalité événementielles particulièrement importantes (mort accidentelle par exemple, comme ce fut le cas en 1983 en vallée d'Aspe). La perte de diversité génétique est perceptible entre un spécimen né en 1971 (« Jojo ») et ceux nés depuis (perte d'allèles)

Actuellement de nombreuses aides au pastoralisme, en particulier l'indemnisation des dégâts et les aides à un meilleur gardiennage, réduisent considérablement les risques de conflit (dégât, « ours à problèmes ») mais ne les éliminent pas. Seules les vallées d'Aspe et d'Ossau où survivent les derniers ours autochtones sont attachées à des traditions pastorales fortes. Ailleurs, les troupeaux d'ovins évoluent sans gardiennage ce qui est l'occasion de problèmes de cohabitation.

### • Menaces pesant sur les habitats

L'aire potentielle susceptible d'abriter une population viable dans les Pyrénées occidentales est estimée à 200 000 ha. **Les deux tiers de cette zone s'étendent au-delà de l'aire de répartition actuelle de l'espèce et aucune règle de gestion particulière n'y est observée.** Elles peuvent donc être le théâtre de modifications paysagères défavorables et irréversibles.

**La fragmentation des habitats, phénomène habituel des zones comportant des fonds de vallées fortement humanisés, est une des principales menaces.** Elle conduit au cloisonnement des massifs montagneux et donc à des isolats. Ce phénomène pourrait s'intensifier en vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques) et dans une moindre mesure dans celle de la Garonne (Haute-Garonne) avec l'accroissement du trafic routier.

**Les feux courants constituent une menace constante pour certaines zones de sécurité à Buis (*Buxus sempervirens*) et d'alimentation à myrtille.**

**La quasi absence du Châtaignier (*Castanea sativa*) dans la zone à ours actuelle du Haut-Béarn renvoie les ours, pour s'alimenter, aux fluctuations capricieuses des cycles de fructification du Hêtre (*Fagus sylvatica*) et surtout du Chêne (*Quercus petraea*, *Q. robur*), ce qui réduit les taux de reproduction de l'unique femelle et de survie des jeunes.**

Au printemps et en automne, on note des similitudes d'ordre alimentaire avec le Sanglier, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les ours subadultes plus sensibles. **Les grands ongulés sauvages (Cerf élaphe surtout) dont les carcasses intéressent habituellement les ours, subsistent en très faibles densités voire sont totalement absents.**

L'étendue des domaines vitaux individuels des ours nécessite une action transfrontalière. Dans les Pyrénées, les États français et espagnol doivent s'accorder sur des orientations générales susceptibles d'être appliquées à large échelle : **suivi scientifique, gardiennage des troupeaux domestiques, gestion des ours à problèmes, conservation des sites vitaux...**

**L'amélioration trophique des habitats (apports complémentaires de nourriture naturelle, dégagement en faveur d'espèces à baies, plantations, etc.)** doit être renforcée car elle est susceptible de réduire fortement la dispersion des ours, de limiter le nombre de dégâts sur les troupeaux domestiques et enfin d'augmenter le taux de reproduction des ours.

Plus pratiquement, dans les Pyrénées-Atlantiques, le dispositif mis en place par l'Institution patrimoniale du Haut Béarn doit le plus rapidement possible conduire au nécessaire renforcement de la population. **Dans les Pyrénées centrales, la situation est inverse puisqu'avec la réintroduction l'avenir biologique de l'espèce semble assuré mais que les rapports avec le pastoralisme sont problématiques.**

## **Observations sur le contenu de ce texte** (Ndr)

- Le mot « **ours** » est toujours écrit avec une majuscule !
- Il parle de 20 ans d'observations du régime alimentaire de l'ours des Pyrénées avec un glissement sur l'ours slovène pour en faire un identique tout en signalant que ce sont des « ourses à problèmes ».
- Il occulte les dents carnassières fait une erreur sur la dentition de l'ours
- Il affirme **qu'il n'y a pas assez d'ongulés sauvages** ou pas du tout pour nourrir les ours alors que **l'environnement justifie la réintroduction des grands carnivores par la nécessité de limiter un accroissement excessif des ongulés sauvages, cerfs, chevreuils, sangliers malgré les plans de chasse.**
- **Demande d'alimenter les ours.**
- **Demande de renforcer la population des PA**

Il y a là quelques incohérences manifestement pour tenter de justifier l'injustifiable